

Dénonciations de M. Souton contre la commission des monnaies, le ministre des contributions publiques et le comité monétaire, lors de la séance du 21 septembre 1791

Isaac René Guy Le Chapelier

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Le Chapelier Isaac René Guy. Dénonciations de M. Souton contre la commission des monnaies, le ministre des contributions publiques et le comité monétaire, lors de la séance du 21 septembre 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXXI - Du 17 au 30 septembre 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. pp. 149-154;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1888\\_num\\_31\\_1\\_12629\\_t1\\_0149\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_31_1_12629_t1_0149_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 05/05/2020

des jusqu'à leur placement effectif, à peine d'être déchus du bénéfice de leur élection. » (Adopté.)

Lecture est faite de l'article 13 du projet de décret portant qu'en cas de démission purement volontaire, les notaires publics pourront, en la proposant, choisir leurs successeurs parmi les sujets inscrits sur le tableau des élections du département, sans distinction du rang et de la date de leur inscription.

Un membre observe que cette disposition rétablit implicitement la vénalité des offices, puisque le notaire qui voudra céder sa place ne la donnera qu'à celui qui donnera le plus d'argent pour cela ; il propose de substituer le concours simple à la mesure proposée par le comité.

MM. **Le Chapelier**, rapporteur, et **Briois-Beaumetz** font observer combien la méthode des concours est déficiente, et combien il est plus sûr de laisser à des hommes très exercés le choix de ceux qui devront les remplacer.

Plusieurs membres demandent la question préalable sur l'article du comité.

D'autres membres prétendent qu'il faut entendre les amendements.

(L'Assemblée, après quelques débats, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur l'article 13.)

M. **Le Chapelier**, rapporteur, prévient l'Assemblée qu'il fera une relue générale des différents articles décrétés sur l'objet en discussion dans cette séance, ainsi que dans les séances précédentes.

(L'Assemblée approuve cette observation.)

M. le **Président** lève la séance à trois heures.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. TREILHARD,  
EX-PRÉSIDENT.

Séance du mercredi 21 septembre 1791, au soir (1).

La séance est ouverte à six heures du soir.

Un de MM. les secrétaires fait lecture du procès-verbal de la séance du mardi 20 septembre au soir, qui est adopté.

M. le **Président**. M. Souton, directeur de la monnaie de Pau, qui n'a pu être entendu hier, demande à l'Assemblée la faveur d'être admis à la barre et d'y faire lire sa pétition par une personne qui l'accompagne, sa vue ne lui permettant pas de le faire lui-même.

M. **Gaultier-Biauzat**. Je crois qu'une personne mandée à la barre peut avoir la liberté de faire lire sa défense par un tiers ; mais je ne crois pas qu'un dénonciateur puisse obtenir la même faveur : il doit parler lui-même. En conséquence, je demande que M. Souton lise lui-même sa dénonciation ou qu'il ne soit pas entendu.

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.

M. de **Montesquiou**. Je demande, au contraire, que M. Souton soit admis à la barre et qu'il fasse lire sa pétition : mais je demande qu'il soit tenu de déposer sur le bureau sa pétition signée de lui ; autrement vous auriez l'air d'esquiver sa pétition.

M. de **Noailles**. Il est fort indifférent pour l'Assemblée que M. Souton lise ou fasse lire sa pétition : le devoir de l'Assemblée est de l'entendre, dès que ses comités sont inculpés. Les comités de l'Assemblée doivent être comme la femme de César ; ils ne doivent même pas être soupçonnés. Je demande que M. Souton soit admis à l'instant. (Applaudissements.)

M. **Defermon**. Je demande que M. Souton lise lui-même sa pétition ; et dans le cas où il ne pourrait pas la lire, je demande qu'il la remette, signée de lui, sur le bureau, et qu'il en soit donnée lecture à l'Assemblée par un de MM. les secrétaires. (Assentiment.)

M. **Charles de Lameth**. Cela ne suffit pas ; il faut que M. Souton signe sur le bureau en présence des secrétaires et que deux de MM. les secrétaires signent avec lui.

M. **Delavigne**. Cette pétition ou dénonciation contient 5 ou 6 feuilles. Je ne crois pas que, pour la régularité, il soit suffisant qu'une signature soit apposée à une seule page. (Murmures.) J'observe que, si toutes les pages n'étaient pas signées, la page dans laquelle la commission des monnaies, le comité monétaire et le ministre sont dénoncés, n'étant pas signée par M. Souton, le ministre, le comité et la commission qui auraient l'intention de l'appeler devant les tribunaux, n'auraient pas la preuve de sa dénonciation, dénonciation d'autant plus grave qu'elle compromet leur bonne foi et leur justice. Il en est d'une dénonciation comme d'une plainte ; toutes les pages doivent être signées.

Je demande donc que M. Souton fasse lire sa dénonciation par un secrétaire, mais qu'il soit tenu d'en signer chacune des pages, sur le bureau, en présence des secrétaires qui, en certifieront l'Assemblée.

(L'Assemblée, consultée, accorde la priorité à la motion de M. Delavigne, qui est ensuite mise aux voix et adoptée.)

M. **Souton** est introduit dans l'Assemblée et signe les diverses pages de sa dénonciation sur le bureau ; il se rend ensuite à la barre.

M. **Le Chapelier**, secrétaire, fait lecture de cette dénonciation ainsi conçue :

« Seconde dénonciation faite à l'Assemblée nationale, par Jean-Baptiste Souton, directeur de la monnaie de Pau, contre la commission des monnaies, M. Tarbé, ministre des contributions publiques, et le comité monétaire.

« Messieurs, depuis que vous avez décrété qu'il serait fabriqué une basse monnaie pour l'échange des petits assignats, et que la matière des cloches servirait à cette fabrication, si elle pouvait y être employée, la conduite de votre comité monétaire, de la commission des monnaies et du ministre des contributions m'a paru tellement opposée à la droiture et à l'amour du bien public, que je me suis fait un devoir sacré de vous la dénoncer. J'ai déjà rempli cette tâche honorable pour un bon citoyen, dans un mémoire auquel j'ai cru

devoir donner la plus grande publicité (1). J'en ai adressé des exemplaires à tous les départements et j'ai eu l'honneur d'en faire distribuer une assez grande quantité dans votre auguste Assemblée.

« J'eusse cru, Messieurs, que ma dénonciation aurait du moins servi à intimider les individus qu'elle concerne. Mais bien loin qu'elle ait produit cet effet, soit à cause de votre silence, soit par l'habitude des abus, l'audace du ministre, sa persévérance à nuire à la chose publique, et la mauvaise foi de la commission m'ont fourni matière à de nouvelles inculpations,

Ainsi, pour la seconde fois, je vais rendre un hommage authentique à la vérité, en vous dénonçant de nouveau ceux qui, après vous avoir trompés, ainsi que toute la nation, osent encore braver les lois que vous avez faites, et que nous tous avons juré de maintenir au péril de notre vie. Je vais aussi joindre à ces nouvelles inculpations le résumé de ma première dénonciation.

« J'entre en matière :

« 1° J'accuse le comité monétaire de vous avoir trompés lorsqu'il vous assura, il y a quelque temps, qu'on fabriquait de la monnaie de cuivre avec beaucoup d'activité dans tous les hôtels des monnaies du royaume. Je ne veux d'autre preuve de ce que je viens d'avancer, que le compte que vous a rendu le ministre longtemps après, par lequel on voit que les monnaies de Pau, Perpignan et Bayonne ne travaillent pas. Le comité monétaire ne leur avait envoyé ni poinçons, ni matières. On voit encore, par ce compte, que dans l'espace de plus de 2 mois, on n'a fabriqué que 2, 3, 4 à 5,000 livres, ce qui est le travail d'un ou 2 jours au plus.

« 2° J'accuse le ministre des contributions de vous en avoir imposé, lorsqu'il vous annonça qu'il se faisait par jour pour 40,000 livres de monnaie moulée.

« 3° J'accuse le comité et la commission de ne pas vous avoir donné connaissance d'une proposition que je leur fis, avant le 16 juin, concernant les cloches. Laquelle proposition présentait à la nation le triple avantage d'un fort prix pour la matière des cloches; de la promptitude dans la fabrication de la basse monnaie nécessaire pour l'échange des petits assignats, et des convenances politiques, quant à l'opération monétaire.

« J'ajoute que le comité et la commission ne gardèrent le silence sur cette proposition, que pour favoriser d'un côté M. Auguste, orfèvre du roi et d'un autre, messieurs les intéressés à la manufacture de Romilly, en leur faisant employer en flans, et à raison de 29 et 30 sols la livre, une assez grande quantité de cuivre, d'assez médiocre qualité.

« 4° J'accuse la commission des monnaies de ne vous avoir pas donné connaissance d'une nouvelle proposition que je lui fis le 27 juillet, et dans laquelle je donnais des preuves de désintéressement.

« 5° J'accuse la commission de vous avoir aussi laissé ignorer le résultat d'une expérience qu'elle m'a fait faire sur la matière des cloches, alliée d'un quart de cuivre, en présence d'un des commissaires, parce que je n'ai point voulu lui faire connaître le procédé par lequel je rends cette matière susceptible de bien supporter la pression du balancier.

« 6° J'accuse la commission et le ministre de

retarder la pleine exécution du dernier décret sur la basse monnaie, dans l'objet de favoriser pour cette fabrication quelques intrigants, et, principalement, messieurs les intéressés à la manufacture de Romilly.

« 7° J'accuse le ministre de n'avoir fait verser aux bureaux des sections qu'une partie des gros sols qui se sont frappés à la monnaie de Paris.

« 8° J'accuse le ministre et la commission d'être juges et parties pour la fabrication qui se fait à l'atelier des Barnabites, et de contrevenir au décret, en ajoutant à la matière des cloches d'autres substances que du cuivre pur, et de faire par conséquent de la fausse monnaie.

« 10° J'accuse le même d'avoir commis une injustice, en donnant, au préjudice des juges-gardes, une bonne partie des places des commissaires du roi et d'adjoints, à des personnes dont la plupart n'ont, ni ne sont censées avoir la première idée des fonctions qu'elles doivent remplir. J'ajoute même que, parmi ces individus, il en est que l'opinion publique rejette.

« 11° J'accuse encore le ministre d'avoir nommé à la place de directeur de la monnaie de Paris, M. Rœtier de Montaleau, ci-devant maître des comptes, quoique je la lui eusse demandée à des conditions qui présentaient à la nation une économie d'environ 25 0/0 sur les frais de la fabrication de l'argent; lesquelles conditions, le nouveau directeur ne saurait accepter.

« Le ministre est d'autant plus répréhensible à cet égard, que peu de jours avant cette nomination, il m'avait dit, en présence de témoins, qu'il ne s'en serait point encore nommé à cette place, qu'il convenait que les directeurs de monnaies méritaient la préférence, que 2 la lui avaient demandée; qu'il convenait encore que j'avais de grandes connaissances dans cette partie; que j'étais très capable de bien remplir la place dont il s'agit, et que je n'avais qu'à lui en faire la demande par écrit.

« 12° J'accuse la commission des monnaies de ne pas avoir les connaissances nécessaires pour cette partie d'administration.

« 13° J'accuse le comité monétaire de manquer absolument de lumières en fait de monnaies, et je soutiens que tout ce qu'il a proposé sur cette matière, n'est qu'un assemblage d'irréflexions, de contradictions, d'absurdités et d'injustices.

« De plus, je lui reproche d'avoir fait semblant de mépriser un mémoire que je fis l'année dernière, pour combattre la première partie de son premier rapport, afin de se dispenser d'y répondre.

« Je suis en état, Messieurs, de prouver invinciblement tout ce que je viens d'avancer contre votre comité monétaire, la commission des monnaies et le ministre des contributions. Mon intention n'est point de les poursuivre juridiquement. Je n'ai pour objet que de vous avertir qu'ils vous ont trompés ainsi que toute la nation.

« Si ces messieurs se prétendent calomniés par ma dénonciation, ils n'ont qu'à m'attaquer devant les tribunaux. Il est même étonnant qu'ils ne l'aient point fait encore; car aussitôt que ma dénonciation a été publique, ils eussent dû se justifier ou quitter leurs places. Ils étaient prévenus, à l'avance, de cette dénonciation. Je puis le prouver, et je leur en ai remis des exemplaires. Il est possible, et je ne doute même pas que plusieurs membres, tant du comité que de la commission, ne soient que trompés dans cette

(1) Voir, ci-après, première annexe, page 160.

affaire. Mais on peut, au moins, les accuser d'ignorance, ou d'être trop faibles.

« Comme il est certain qu'ils ont trompé la nation, soit par mauvaise foi ou ignorance, je suis toujours fondé à les dénoncer. Et comme je n'ai point assisté à leurs délibérations, et que je n'ai pu savoir, pour cette raison, quels étaient les malintentionnés, j'ai été forcé de les dénoncer collectivement.

« Quoique je doute qu'ils m'attaquent en justice, je vous supplie cependant, Messieurs, de leur enjoindre, supposé qu'ils prennent ce parti, de le faire incessamment. Le motif de ma réclamation est que, ayant plusieurs témoins à produire pour prouver la vérité de plusieurs faits contenus dans ma dénonciation, ces témoins peuvent s'absenter ou mourir. D'après cette considération, il vous paraîtra juste, Messieurs, de fixer un délai, après lequel mes détracteurs ne pourront plus m'attaquer. Il me paraît suffisant de fixer ce délai à 15 jours. Au surplus, Messieurs, je m'en rapporte, à cet égard, entièrement à votre sagesse.

« C'est ici le lieu de vous rendre compte, Messieurs, d'une vérification que je fis, le 2 de ce mois, dans l'atelier des Barnabites. J'étais accompagné de 2 honnêtes citoyens qui attestent la vérité de mon rapport.

« On m'avait assuré que l'on ajoutait à la matière des cloches du cuivre jaune, ce qui tout à la fois altère la valeur intrinsèque de la monnaie qu'on fabrique dans cet atelier, et rend les pièces trop dures pour le monnayage. Nous questionnâmes les ouvriers sans affectation, et ils nous répondirent qu'on avait réellement ajouté de ce mixte, et même en assez grande quantité à la matière des cloches; mais qu'on s'était aperçu que cela nuisait. Nous nous attachâmes ensuite à examiner avec attention toutes les opérations de cette fabrication; mais il ne me fut pas permis de faire de bien longues observations, car ma présence déplut tellement aux chefs qui me connaissaient, et qui se doutèrent vraisemblablement que je ne venais pas pour admirer leurs talents en métallurgie, que ces messieurs me cherchèrent querelle et m'assaillirent plusieurs à la fois, je crus pendant un moment qu'ils allaient m'assassiner; mais ils prirent le parti de me chasser de la manière la plus authentique, non pas comme un voleur, mais comme un fou; quelque désagréables que fussent pour moi les propos que ces messieurs tiennent sur mon compte, je me félicitai, lorsque je fus dehors, d'en avoir été quitte à aussi bon marché.

« Il serait trop long, Messieurs, de vous faire les détails des procédés qu'on met en usage dans cet atelier. Je me contenterai de vous dire et d'offrir de vous prouver, que ni les ordonnateurs, ni les exécuteurs de cette fabrication ne savent ce qu'ils font, que leurs procédés répugnent aux premières notions de la chimie et de la métallurgie, qu'il y a dans cet atelier une légion d'ouvriers qu'on paye, m'a-t-on dit, très cher, qu'il s'y brûle beaucoup de charbon, qu'il s'y dissipe beaucoup de matière, et enfin qu'on y fait beaucoup de bruit, et peu de besogne.

« D'après mes connaissances et ma manière de voir ces sortes d'opérations, j'estime, Messieurs, que presque toutes les dépenses qu'on a faites pour monter cet atelier, sont absolument inutiles. Car ni les fourneaux d'épurement, ni ceux de fonte, ni les châssis, ni enfin rien de ce qui dépend du moulage, ne peut être employé si

vous voulez qu'on fasse cette monnaie à bon marché.

« Depuis la vérification dont je viens de vous parler, je me suis assuré, Messieurs, de l'existence du cuivre jaune dans la monnaie dont il s'agit; elle contient beaucoup plus de zinc qu'il n'y en a dans les cloches; je ne doute pas non plus, Messieurs, que ce ne soit l'annonce de ma dénonciation qui a forcé ces messieurs à faire cet amalgame, parce que, comme je l'ai dit dans mon mémoire, ils se sont hâtés de préparer à gros frais quelques milliers de marcs de flans, pour répandre de cette monnaie dans le public au moment où ma dénonciation paraîtrait, afin de la faire échouer. Ils n'ont pas manqué de faire cette émission, mais personne n'a été dupe de leur stratagème.

« Je vais maintenant, Messieurs, vous convaincre que j'ai donné des preuves de désintéressement, dans la proposition que je fis le 27 juillet à la commission des monnaies; je transcris ici la lettre qui la contenait.

*« Lettre écrite le 27 juillet par M. Souton, à la commission des monnaies.*

« Messieurs,

« J'ai trouvé un moyen très prompt et peu coûteux, de faire avec la matière des cloches, en y ajoutant tout au plus un quart de cuivre, une monnaie bien frappée, j'offre de le communiquer: et si l'Assemblée nationale l'adopte, je demande que cette fabrication soit mise en adjudication, et que la préférence me soit accordée à prix égal; je suis prêt à faire connaître nos procédés, du moment que l'Assemblée nationale sera instruite par vous, Messieurs, de mon offre, ainsi que des résultats des expériences qu'on a faites, et qu'on continuera à faire par vos ordres; en un mot, lorsqu'il ne s'agira plus, que d'opter, entre tous les moyens trouvés pour rendre la matière des cloches susceptible d'être frappée. J'espère, Messieurs, mériter l'estime de tous mes concitoyens, en ne mettant d'autre prix à mon invention que celui de la préférence que je demande; je ne veux point faire payer à la nation mon industrie, mais il est juste que je me ménage les moyens de l'utiliser pour moi; ainsi, Messieurs, j'ai lieu de croire que vous trouverez dans l'offre que j'ai l'honneur de vous faire, rien qui ne soit avantageux et raisonnable, et qu'à moins de ressembler à celui qui s'est permis hier de me manquer en votre présence, on ne saurait rien trouver d'indécent dans ma proposition; il serait plus que ridicule de prétendre que je sacrifiasse mon industrie, pour en faire jouir vraisemblablement des individus à qui l'ignorance ne laisse pour parvenir d'autres moyens que l'intrigue. Quant à moi, Messieurs, je méprise également les protecteurs et les protégés.»

« Vous voyez, Messieurs, par cette lettre, que je n'ai voulu faire un secret de nos moyens qu'à la commission; en exigeant d'elle qu'elle vous fit connaître le résultat des expériences qu'elle avait fait faire, mon but était de l'empêcher de s'approprier mes moyens, sous prétexte qu'elle les connaissait, ce qu'elle n'aurait pas manqué de faire; mais ce qui va bien vous étonner, Messieurs, c'est que, malgré que, dans l'expérience que je fis quelques jours après, on n'eût ajouté à la matière des cloches qu'un quart de cuivre, il est constant que les pièces qui sont venues de ce mélange,

ont supporté la pression du balancier, pour le moins aussi bien, pour ne pas dire mieux, que celles qui se fabriquent dans ce moment. La raison en est bien simple : c'est que, Messieurs, j'ôte des flans ou des lames une portion de l'étain ; le même procédé augmente, d'ailleurs, la malléabilité du cuivre, car ce n'est que par le feu que j'opère. L'effet de mon procédé est tout à la fois de faire ressuer une partie de l'étain, et de recuire la pièce ou la lame ; en un mot, Messieurs, toute ma découverte consiste à bien recuire la matière des cloches, sans qu'elle fonde, et c'est je crois ce que n'ont pas encore trouvé aucun de ceux qui ont fait des soumissions pour cet objet, et cependant la chose est bien simple.

« De sorte donc, Messieurs, que la monnaie que je proposais à la commission, était à peu près au même titre que celle qu'elle vous a fait décréter ; mais l'ignorance de ceux de ses membres qui la gouvernent, ne lui permit pas de s'en apercevoir. Ces messieurs crurent que je ne faisais tout uniment qu'ajouter à la matière des cloches un quart de cuivre ; et comme ils avaient essayé de faire frapper des pièces alliées dans cette proportion, et qu'ils n'avaient point réussi, il ne balancèrent pas à écarter ma proposition.

« Je dois vous observer aussi, Messieurs, que lorsque, après avoir fait frapper, en présence de l'un d'eux, 21 pièces au balancier de la Monnaie, le monnayeur monta à la commission et lui rendit un compte avantageux de mon expérience. Ces messieurs, ne pouvant nier que ces pièces ne fussent bien frappées, en retirèrent deux, et ne purent s'empêcher de me dire qu'ils vous feraient part de ma proposition, et du résultat de mon expérience, mais qu'ils vous annonceraient en même temps qu'ils ignoraient le procédé par lequel je rendrais cette matière malléable. Ces messieurs n'en ont rien fait ; dans le rapport qu'on vous fit le lendemain, M. le rapporteur commença par vous dire que tous les alliages qu'on avait essayés pour rendre la matière des cloches frappable, il n'y avait que celui d'égale quantité de cuivre qui eût réussi.

« Je vous demande maintenant, Messieurs, quel motif peut alléguer la commission pour justifier son refus, de vous faire part de ma proposition et de mon expérience ? Dira-t-elle que c'est parce que j'ai fait un mystère de mon procédé ! Ma proposition vous apprend que je n'ai voulu le cacher qu'à elle ; d'ailleurs, je voulais fournir aux deux académiciens qui lui servent de boussole, une nouvelle occasion de faire preuve d'ignorance, et vous voyez, Messieurs, que je suis parvenu, sans qu'ils s'en soient aperçus, à mettre en évidence leur mauvaise foi.

« Comment ces messieurs s'excuseront-ils encore, d'avoir gardé le silence sur la proposition que je leur fis avant le 16 juin, et d'après laquelle je fus appelé à la commission ? Diront-ils que la monnaie que je proposais ne pouvait pas se frapper ? Je leur répondrai qu'elle se trouvait alliée d'autant de cuivre que celle qui se fabrique à présent : elle pouvait donc se frapper ; mais, Messieurs, voici le mot de l'énigme. M. l'abbé Rochon voulait faire adopter la monnaie moulée. Le comité monétaire voulait vous faire préférer une monnaie de cuivre pur extrait des cloches par les procédés de M. Auguste : il trouvait d'ailleurs dans sa proposition, si elle était accueillie, de quoi donner à mesieurs les intéressés de la manufacture de Romilly, et dont le public n'ignore plus l'influence ni le crédit, une nouvelle marque

de sa bienveillance ; et voici comme il y serait parvenu :

« Si vous aviez adopté la proposition du comité, ou du moins de M. de Cussy, il devenait indispensable de procéder d'abord à l'extraction du cuivre ; on ne vous avait fait connaître d'autre moyen de faire ce départ, que ceux de M. Auguste ; il était clair que ce dernier devait être chargé de cette opération, il se serait donc trouvé payé de la persévérance avec laquelle il a intrigué depuis plus d'un an pour les cloches ; cette opération devenait considérable, et comme il fallait absolument de la monnaie et du temps pour disposer les travaux de l'épurement, Romilly aurait en attendant continué à fournir du cuivre.

» Voilà, Messieurs, quelles étaient les vues de votre comité monétaire, lorsque vous déjouâtes, pour un temps, ces projets, en décrétant la monnaie moulée ; et ce comité aima mieux vous laisser adopter cette monnaie, que de vous faire part de ma proposition, et vous allez savoir pourquoi.

« Le comité monétaire savait très bien que la monnaie moulée était le numéraire le plus imparfait qu'on puisse imaginer ; et comment ne l'aurait-il pas su ? Je démontrai, dans le mémoire qui contenait ma proposition, que cette monnaie réunissait tous les inconvénients dont une monnaie est susceptible ; il ne se pressa point de vous présenter aucune de mes objections contre cette dangereuse et inepte réinvention ; il aima mieux attendre que M. Auguste, à force d'écoles, fût en état de présenter pour l'extraction du cuivre, des résultats moins désavantageux que ceux de l'expérience qu'il avait faite à Chaillot, peu de jours auparavant, et dont le comité monétaire vous avait rendu compte d'une manière plus emphatique que satisfaisante au fond ; d'ailleurs, comme avant de procéder au moulage, il fallait aussi un certain temps pour former des ateliers, Romilly devait nécessairement fournir encore du cuivre. Et enfin, Messieurs, après vous avoir laissé croire qu'on faisait de la monnaie moulée pour 40,000 livres par jour, on a hasardé de vous proposer de la monnaie frappée, et c'est pour lors qu'on vous a fait envisager toutes les imperfections du moulage ; et comme ces Messieurs ne sont, ni ne peuvent être, en fait de monnaies, que l'écho de ceux qui ont approfondi cette matière, ils ne vous ont présenté que les objections que contenait mon mémoire, et ils n'en ont pas aperçu une que j'avais cru nécessaire de ne point faire.

« La voici, Messieurs : il aurait très bien pu se faire que les ouvriers employés à cette fabrication, se seraient crus, dans la suite, suffisamment exercés pour tenter de mouler les écus et les louis. Et M. l'abbé Rochon nous aurait-il répondu que ces mêmes ouvriers n'auraient pas aussi continué à nous faire des gros sols, pour leur compte ? Ce qui serait devenu très facile, par la raison qu'on peut se procurer à bas prix, une matière qui imite suffisamment celle des cloches. Mais enfin, Messieurs, nous devons quelque chose à l'intrigue et à la cupidité, puisque c'est ces deux compagnes inséparables, qui, se voyant déjouées, ont redoublé leurs efforts, et vous ont fait rejeter le moulage, à la vérité, pour vous faire adopter un autre mode de fabrication dans lequel elles espèrent triompher. M. Auguste et quelques autres intriguants protégés ont eu le temps de devenir un peu moins ignorants ; ils ont fait de nouvelles expériences, dont les résultats ont servi de base pour la fabrication que vous avez

décrotée. Du moment que je me suis aperçu qu'ils allaient reparaitre sur l'horizon, je me suis mis à les pourchasser, en faisant à la commission des monnaies ma proposition du 27 juillet. Mais j'ai eu beau faire, comme vous le voyez, Messieurs, l'impéritie et la mauvaise foi l'ont emporté.

« Je ne finirais pas s'il fallait mettre ici sous vos yeux tout ce qu'a de contraire à l'intérêt public la conduite des individus que je vous dénonce. Mais, encore un coup, Messieurs, s'ils se croient calomniés, ils n'ont qu'à me traduire devant quel tribunal ils jugeront à propos, et je suis prêt à prouver, à la face de la nation entière, que je n'ai rien exagéré de mes inculpations. D'ailleurs, Messieurs, n'avez-vous déjà pas la certitude qu'ils vous ont trompés? Demandez au ministre où se sont fabriqués par jour les 40,000 livres de monnaie moulée, et ce qu'elles sont devenues? Je crois qu'il sera fort embarrassé pour vous répondre. Demandez-lui encore pourquoi, malgré les réclamations de MM. les commissaires de la Trésorerie nationale, il a permis que le directeur de la monnaie de Paris retint sur les gros sols, le montant de ses droits, et de ceux de tous les officiers? Et enfin, Messieurs, demandez lui pourquoi, depuis que ma dénonciation est publique, il a bravé l'opinion et sacrifié les intérêts de la nation, en nommant à la place de directeur de la Monnaie de Paris, M. Rœtier de Montaleau? Je réclame hautement contre cet acte d'injustice, non seulement parce qu'il m'intéresse personnellement, mais encore parce qu'il prouve que ce ministre ne demande que des occasions pour nuire à la chose publique.

« Je lui avais demandé cette place avant de le dénoncer; et afin qu'il ne se figurât point que je voulais l'obtenir par des moyens bas, je lui dis, en la lui demandant, que j'avais déjà rendu quelques services à la chose publique, et que je me proposais d'en rendre de plus grands, et notamment celui de le dénoncer.

« Malgré la réponse satisfaisante qu'il me fit, je lui tins parole le surlendemain. Deux jours après, je lui fis par écrit, comme il me l'avait dit, la demande de la place, et je fis imprimer et distribuer cette proposition, ainsi qu'une autre concernant la fabrication de la basse monnaie, il n'a pas daigné me répondre. Et malgré que de la première de ces deux propositions, il résultât une économie de 25 0/0 sur les frais de la fabrication annuelle de l'argent, il a donné, deux jours après, la place à un autre.

« Ce ministre dira-t-il pour s'excuser, qu'il ignorait mes propositions? Niera-t-il que le portier du contrôle général les lui ait remises le 27, que moi-même je les lui ai portées à la commission le 29, quelques minutes avant qu'il n'y vint? Désavouera-t-il la réponse qu'il me fit le 23, et que j'ai rapportée plus haut mot à mot? Des témoins sont prêts à le confondre. Oui, Messieurs, des témoins; car j'ai été forcé d'en venir là, non seulement pour cet objet, mais même pour d'autres contenus dans ma dénonciation. Je crois même que ces messieurs ne s'en sont pas toujours aperçus. Car, quoique je fusse contraint d'en user ainsi, je voulus d'abord leur épargner ce désagrément, en prenant des mesures pour qu'ils ne s'en aperçussent pas. D'ailleurs, j'y trouvais moi-même un avantage, qui était que ces messieurs, ne se doutant de rien, ne gardaient aucun ménagement vis-à-vis de moi. Et je n'attribue la réponse satisfaisante que le ministre me fit le 23,

qu'à la présence de deux honnêtes citoyens qui voulurent bien m'accompagner à la commission. Et je dois vous observer, Messieurs, que le ministre qui, un quart d'heure auparavant, m'avait fait refuser la porte de la commission, vint humblement à l'antichambre, où il écouta avec un air de complaisance, qui à la vérité était forcé, tout ce que j'avais à lui dire. Le fait est certain.

« Le ministre pouvait sans doute nommer à la place de directeur de la Monnaie de Paris, qui bon lui semblait, à conditions égales, sauf à lui à répondre du choix qu'il aurait fait. Mais pouvait-il donner cette place à un autre qu'à moi, au préjudice des intérêts de la nation? C'est ce que je ne crois pas.

« Ainsi, Messieurs, j'ose espérer de votre justice que vous annulerez la nomination de M. Rœtier de Montaleau, qui, je ne crains pas de le dire, n'a pas les talents nécessaires pour remplir cette place de la manière qu'il est important qu'on remplisse dorénavant celles de ce genre. Je ne veux d'autres preuves de ce que je viens d'avancer, que le refus que fait ce ci-devant maître des comptes de s'assujettir à fabriquer l'argent au même prix que moi. Il dira peut-être pour se justifier de la préférence qu'il a obtenue, et qu'il eût dû en bon patriote ne pas accepter, que les conditions où je la demandais sont ruineuses pour moi, et que je ne saurais les remplir. Mais je lui répondrai, que peu importe à la nation que je me ruine, puisque l'acceptation de ma proposition ne compromet en rien ses intérêts. Et ma franchise me porte à vous déclarer, Messieurs, que j'ai la certitude de gagner au moins 4 sols, par marc d'argent, malgré l'économie que j'offre. Et nos confrères pourront, en employant les mêmes procédés que moi, fabriquer au même prix, et en gagner autant, et ce bénéfice est, je crois, suffisant.

« Je sais, Messieurs, que ce n'est pas en continuant de se servir des moyens actuels de fabriquer qu'on peut établir une économie juste et raisonnée dans les monnaies. Mais les changements provisoires que je me propose de faire dans les machines, peuvent permettre celle que j'offre. Je dis plus, Messieurs, je soutiens qu'il y a des moyens propres tout à la fois à perfectionner, à tous égards, l'art du monnayage, et à étendre davantage cette économie.

« J'ai en quelque manière contracté l'engagement d'en faire connaître, du moment qu'il y aura pour cette partie, des juges plus éclairés et plus équitables que ceux d'à présent; je tiendrai ma parole. Je sens plus que personne, combien il est nécessaire de corriger les défauts d'un art dont la perfection intéresse essentiellement la société; et c'est de cet objet que votre comité monétaire et les érudits qui se sont chargés de l'éclaircir et qui pour vous tromper plus sûrement semblent s'être arrogé le privilège exclusif de traiter cette matière, auraient dû principalement s'occuper.

« Ma seconde proposition au ministre contient l'offre, Messieurs, de faire fabriquer toute la monnaie de matière des cloches, pour 10 sols la livre, sur lequel prix je me charge généralement de tous les frais de fabrication; et pourvu que le pouvoir exécutif me remette en bon cuivre la moitié de l'alliage que vous avez décrété. Je me charge ainsi de réduire, par le départ de l'étain, cette monnaie, à peu de chose près, au titre que vous avez adopté. Je ferai procéder à cette fabrication dans tous les hôtels des monnaies, et

avec la plus grande activité. On me remettra les cloches en morceaux, dont le plus fort ne devra point excéder le poids de 20 livres. Je me servirai des fourneaux et des coupoirs qui sont dans les hôtels des monnaies. Il faudra seulement me servir des moules. Les pièces qui proviendront de ma fabrication seront, pour le moins, aussi belles que celles qui se fabriquent aux Barnabites. Et je me garderai bien, Messieurs, d'en altérer la valeur intrinsèque, en ajoutant à la matière des cloches, du cuivre jaune.

« Quoique j'eusse eu l'honneur de vous proposer, dans mon dernier mémoire, d'adjuger cette fabrication au rabais, je n'ai point balancé à faire depuis, au ministre, la proposition que je viens de vous renouveler. En voici le motif : d'abord je défie que qui que ce soit se charge de cette fabrication pour le même prix et aux mêmes conditions, et j'ose avancer qu'aucun des protégés que j'ai désignés, ne fera à l'adjudication, si vous en ordonnez une, des offres aussi avantageuses de 3 sols par livre pour la nation, surtout, Messieurs, si vous décrêtez que les adjudicataires ne pourront, sous aucun prétexte, réclamer aucune indemnité. A laquelle condition je me sou mets moi-même sans balancer.

« Ma proposition tranchait donc toutes les difficultés, et remplissait votre but, et celui de la nation, qui est d'avoir promptement et en abondance de la basse monnaie. Voilà, pourquoi, Messieurs, je me suis hâté de la faire.

« Le ministre a, selon son usage, dédaigné cette dernière proposition ; il aurait cependant dû considérer qu'il résultait deux grands avantages de l'économie que je lui offrais, car d'abord il en coûtera à la nation peut-être plusieurs millions de moins pour les frais de fabrication ; et ensuite, s'il arrive que la quantité de cette monnaie soit surabondante dans la suite, la rétraction d'une partie sera moins onéreuse pour la nation. Mais qu'a fait le ministre depuis que je lui ai fait cette offre ? Bien loin de s'y arrêter, il ne s'est occupé que d'envoyer dans différents endroits, des personnes pour établir des ateliers et y opérer, quoiqu'il vous eût écrit, il n'y a pas longtemps, qu'il serait en état de faire procéder incessamment à l'adjudication de cette fabrication. Il faut établir des moutons pour frapper les nouveaux sous, tandis que les balanciers des hôtels des monnaies frapperaient toutes les 24 heures pour 300,000 livres de cette monnaie en pièces de 2 sols, si on pouvait les leur fournir. Les dépenses que le ministre fait faire pour cette fabrication sont donc, Messieurs, en pure perte pour l'Etat ; terminez tout ce tripotage suspect pour les intérêts de la nation, en adoptant ma proposition.

« Je ne demande, Messieurs, qu'à vous donner des preuves de mon zèle et de mon activité. Donnez des ordres pour qu'on transporte incessamment du cuivre dans les monnaies et qu'on procède à une adjudication en règle, pour la descente des cloches. Et bientôt en envoyant dans chaque hôtel des monnaies des personnes qui y mettront en usage les procédés que je leur indiquerai, et sous la surveillance qui est déjà établie, je ferai cesser presque en même temps dans tout l'Empire la pénurie de la basse monnaie, dont la continuation ne peut qu'être funeste au bien que vous nous avez fait.

« Ne vous en rapportez plus au ministre, Messieurs, il vous a assez trompés, ainsi que la nation. Cela ne suffit-il pas, pour que vous et elle lui refusiez votre confiance ? Je dis plus, faut-

il que les ministres aient attenté à la liberté individuelle, violé les propriétés, livré nos places fortes et dissipé de nouveau nos finances, pour mettre en vigueur la loi de la responsabilité ? Cette loi qui, en mettant les citoyens à l'abri des coups de l'autorité ministérielle, a acquis tant de partisans à la Révolution ; cette loi, qui semble dispenser même du courage, ceux qui voudront et seront fondés à dénoncer les ministres prévaricateurs ; et enfin cette loi dont l'exercice et la sévérité peuvent seuls nous garantir de retomber dans l'abîme d'où votre sagesse et votre courage nous ont tirés !

« Si on laisse faire les ministres, Messieurs, ils parviendront bientôt à faire détester le nouveau régime autant que l'ancien. Bientôt les bases de l'édifice que vous avez construit seront ébranlées ; bientôt l'arbre de la liberté ne sera plus qu'un frêle arbrisseau que le despotisme commencera par faire fléchir, et finira par arracher.

« Les abus ne sont pas détruits, Messieurs, ou du moins ils renaissent ; eux seuls, si vous les tolérez, peuvent ternir votre gloire ; eux seuls, si vous les réprimez, peuvent rendre vos noms à jamais chers à la patrie.

« Excusez ma rudesse, Messieurs, je parle le langage de la liberté. Et j'espère que vous louerez, ainsi que tous les bons citoyens, la fermeté et la franchise qui régissent dans mes observations.

« L'intérêt public a droit d'attendre de vous une nouvelle preuve de votre zèle, pour tout ce qui le concerne.

« Daignez donc prendre en considération l'offre que j'ai l'honneur de vous faire, pour la fabrication de la monnaie des cloches. Ma proposition ne compromet en rien les intérêts de la nation ; et elle remplit parfaitement vos vœux.

« Faites aussi éclater votre justice envers les ci-devant juges gardes des monnaies. La plupart d'entre eux sont pères de famille. Si, pour excuser leur expulsion, on ose vous dire que leur probité était suspecte, reprochez à votre comité monétaire de vous avoir fait adopter des moyens de surveillance vicieuse, puisqu'ils peuvent être éludés par la cupidité. Et vous ajouterez à la gloire que vous vous êtes acquise en régénérant ce vaste Empire.

« Signé : SOUTON. »

(Cette lecture est fréquemment interrompue par des exclamations et des rires.)

M. d'André. Messieurs, un courrier arrivé du département des Bouches-du-Rhône a apporté des nouvelles très importantes ; la députation s'est assemblée aussitôt ; elle pense que les circonstances exigent des mesures très promptes. Je demande donc à l'Assemblée de renvoyer sur-le-champ au comité des rapports pour demain matin présenter un rapport sur cette affaire.

Plusieurs membres : De quoi s'agit-il ?

M. d'André. Cela est bien facile à dire. Vous vous rappelez, Messieurs, qu'un arrêté du département des Bouches-du-Rhône avait ordonné le désarmement de la ville d'Arles. Vous renvoyâtes cet arrêté au pouvoir exécutif, qui prit les mesures convenables ; mais, avant que ces mesures fussent exécutées, le département avait déjà donné suite à son arrêté. Le corps électoral s'en est mêlé depuis ; il s'est déclaré assemblée permanente ; il a envoyé 14 députations consécutives